

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) - Acteur

Formation Initiale

Objectifs

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
- Savoir qui et comment alerter dans/à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Public concerné

Tout salarié volontaire de l'entreprise, dont le rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise

Pré-requis

Aucun

Tarifs

Intra : 1300 € HT

Inter : 225€ HT / jour / participant



Personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap, nous contacter pour les modalités.

Moyens pédagogiques techniques, encadrement et animation

- Formation en salle, animée par un formateur qualifié titulaire d'un certificat de formateur SST
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur
- Écran de projection et paperboard
- Support de formation PowerPoint
- Plan d'intervention SST magnétique
- Tapis de sol
- 3 mannequins : adulte, enfant, nourrisson
- Masques de visage individuels pour l'exercice du "bouche-à-bouche" ou à défaut des feuilles de protection conçu à cet effet.
- DAE : Défibrillateur Automatique Externe
- Couverture de survie
- Trousse de secours
- Caisse à outils et objets dangereux fictifs (scie, couteau, cutter...)
- Téléphone portable fictif
- Mallette de maquillage (simulation de plaie, de saignements...)

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaires de satisfaction stagiaires et client
- Attestation de suivi de formation
- **Certificat SST valable 2 ans**

Durée

2 jours (14 heures)

INTRA et/ou INTER

Éléments du programme

- Situer le sauveteur secouriste dans la santé sécurité au travail
- La conduite à tenir en cas d'accident : protéger, examiner, faire alerter, secourir
- Application de ses compétences à la prévention dans son entreprise
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans la situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Le candidat devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

Evaluation des acquis

- Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS dans des "grilles de certification des compétences du SST".
- 1 épreuve certificatives
- Un certificat de SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.
- Seuls les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnues au titre de SST
- Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitude physique, l'ensemble des compétences attendues, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation.

Validité du certificat

- Le certificat est valable 2 ans. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une formation de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour conserver sa certification.
- Dans le cas où cette actualisation fait défaut, le SST perd sa certification SST, mais en aucun cas son obligation de porter secours à une personne en danger.

Effectif OBLIGATOIRE par session conformément aux référentiels en vigueur :
4 stagiaires minimum
10 stagiaires maximum